



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/352
18 juillet 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-cinquième session
Points 47, 48, 50, 58 a) et m) et 74
de la liste préliminaire*

APPLICATION DE LA RESOLUTION 44/104 DE L'ASSEMBLEE GENERALE
RELATIVE A LA SIGNATURE ET A LA RATIFICATION DU PROTOCOLE
ADDITIONNEL I AU TRAITE VISANT L'INTERDICTION DES ARMES
NUCLEAIRES EN AMERIQUE LATINE

CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS NUCLEAIRES EXPERIMENTALES

NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE
DES ESSAIS NUCLEAIRES

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : NOTIFICATION DES ESSAIS NUCLEAIRES

INTERDICTION DE DEVERSER DES DECHETS RADIOACTIFS

EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS

Lettre datée du 11 juillet 1990, adressée au Secrétaire général par les
Représentants permanents du Chili, de la Colombie, de l'Equateur et du
du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom des membres de la Commission permanente du Pacifique Sud, nous vous prions de bien vouloir faire distribuer le texte de la déclaration ci-jointe, en date du 6 juillet 1990, émanant du secrétariat général de la Commission, comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 47, 48, 50, 58 a) et m) et 74 de la liste préliminaire.

* A/45/50.

Dans cette déclaration, qui est en rapport direct avec les deux déclarations antérieures de la Commission permanente du Pacifique Sud dont nous vous avons fait tenir le texte par lettres datées des 15 juin 1990 (A/45/314) et 9 juillet 1990 (A/45/339), respectivement, les Etats membres de la Commission protestent énergiquement contre la nouvelle explosion nucléaire, d'une puissance supérieure aux deux explosions précédentes du mois de juin, qui a eu lieu en Polynésie française le 27 juin dernier et réitèrent leur opposition catégorique aux essais nucléaires que la France mène dans l'atoll de Mururoa, essais qui mettent manifestement en danger le milieu marin et les ressources naturelles qu'il contient.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Colombie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Eurique PEÑALOSA

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Equateur
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) José AYALA-LASSO

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Chili
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Juan SOMAVIA

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Pérou
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Ricardo V. LUNA

Annexe

DECLARATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU PACIFIQUE SUD

Le 27 juin dernier a eu lieu à l'atoll de Mururoa une explosion nucléaire d'une puissance supérieure aux deux explosions qui avaient déjà eu lieu au cours du même mois, en Polynésie française également, et qui avaient amené le secrétariat général de la Commission permanente à adopter les Déclarations datées des 8 et 27 juin 1990, respectivement.

Cette troisième explosion nucléaire, dans le cadre d'une nouvelle série d'essais nucléaires entreprise par la France, montre clairement que celle-ci est déterminée à poursuivre ces essais, en dépit des protestations formulées dans les Déclarations de la Commission permanente du Pacifique Sud, et bien que la population des pays du bassin du Pacifique soit unanime à réclamer la cessation des essais.

Le secrétariat général de la Commission permanente regrette profondément que la France persiste dans cette attitude et rappelle une fois de plus que les ministres des relations extérieures des Etats membres de la Commission permanente du Pacifique Sud (Chili, Colombie, Equateur et Pérou) ont réaffirmé en février 1984, dans la Déclaration de Viña del Mar, que leurs gouvernements respectifs étaient catégoriquement et résolument opposés aux explosions nucléaires et au déversement de déchets radioactifs, en particulier dans le bassin du Pacifique, cette opposition étant l'expression de leur politique commune de protection du milieu marin, et ont réclamé la cessation immédiate et définitive desdites activités.

En application de cette politique ainsi que des instructions données par la Commission permanente à sa dix-huitième réunion ordinaire tenue aux îles Galápagos en 1985, le secrétariat général de la Commission appelle l'attention une fois de plus sur le grave risque que représentent les explosions nucléaires pour le milieu marin et ses ressources, réitère son opposition à la poursuite de telles expériences et proteste énergiquement, de nouveau, contre ces essais, en demandant qu'il y soit mis fin immédiatement et définitivement.

Santiago du Chili, le 6 juillet 1990
